|  |  |
| --- | --- |
|  | Aide au projet - fonctionnementNotice Animation de la vie sociale |

**Orientations :**

* Développer le maillage des structures d’animation de la vie sociale en ciblant les territoires non couverts
* Renforcer l’impact des structures d’animation de la vie sociale
* Pérenniser le fonctionnement des structures d’animation de la vie sociale sur les territoires
* **Aides dans le domaine de l’animation de la vie sociale**

**Aide à l’émergence de structures d’animation de la vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale)**

Il s’agit d’une aide pour accompagner la création de structures d’animation de la vie sociale dans le cadre des conventions territoriales globales ou au regard des besoins du territoire nécessitant un soutien d’amorçage. Ces projets sont issus de besoins identifiés et de volonté d’acteurs de terrain.

**Aides aux structures agréées (centres sociaux et espaces de vie sociale)**

Ces aides ont pour objet de financer les actions issues du projet social des structures d’animation de la vie sociale. Les attendus des actions portent sur des interventions collectives de proximité associant les habitants permettant le lien social (mixité des publics, intergénérationnel, inter-familial). Elles relèvent des axes du projet social de la structure et à ce titre peuvent bénéficier d’une aide financière. (Ex : actions collectives sur une problématique commune d’habitants liée à leur cadre de vie, un projet d’actions de la structures AVS).

**Aides aux structures, ne bénéficiant pas de prestations de service**

**Les projets d’actions relèvent de la prise d’initiatives citoyennes favorisant le mieux vivre ensemble.**

*Un partenariat doit être envisagé et construit avec la structure d’animation de la vie sociale de la zone d’influence, si elle existe.*

**Autres aides concernant d’autres appels à projets**

Les Aides aux projets relatifs au soutien à la parentalité, ainsi qu’à la participation et l’engagement des jeunes seront étudiés dans le cadre des appels à projet de ces thématiques

**Les Aides à la fonction des professionnels des centres sociaux**

* Aide au développement des postes de référent familles des centres sociaux.

Aide au développement (à 1 Etp) des postes de référents familles exerçant dans un centre social agréé.

* Aide à l’accompagnement à la prise de fonction pour les nouveaux directeurs, les référentes familles de centres sociaux ainsi que pour les nouveaux coordonateurs EVS

Aide concernant le financement d’une formation spécifique aux nouveaux directeurs de centres sociaux, référentes famille et coordonateurs EVS organisée par la Fédération des centres sociaux.

**Voir le chapitre de l’appel à projet concernant les aides à la formation, ainsi que le dossier dédié.**